

C'est le printemps, laissons fleurir nos colères ! Assez de l'autoritarisme néolibéral : continuons le combat !

Macron et son appareil répressif policier et judiciaire a choisi l'épreuve de force pour le passage de ses réformes et organise au quotidien une lutte sans merci contre les collectifs populaires et les mouvements de lutte.

Sa politique brutale pour la sauvegarde des intérêts du patronat et du marché vise anéantir les mouvements de lutte pour la sauvegarde des biens communs et des conquêtes sociales.

L'état policier s'acharne contre les exilés, migrants et leurs soutiens jusqu'à la négation de leurs droits les plus élémentaires.

Aujourd'hui, malgré une justice et des médias à la botte, personne n'ignore plus :

- Les violences policières,
- Les violences d'extrême droite, (15 agressions contre des syndicalistes,)
- La violence des lobbys (contre les élus, militants et journalistes)

LUTTONS ET DEFENDONS NOS DROITS ET NOS LIBERTES :

NON AU TERRORISME D'ETAT

NON A UNE SOCIETE DE CONTROLE

NON A LA CIRCULAIRE DUPONT MORRETTI

NON AU PROJET DE LOI RACISTE DE DARMANIN

NON A LA REFORME DES RETRAITES

NON AUX MEGA BASSINES

A BAS L'ETAT POLICIER !

**Confédération Nationale du Travail
STAF-CNT 29**

22 rue J.Jaurès 29000 Quimper
06 86 67 53 83
staf@cnt-f.org
<http://www.cnt-f.org/staf/>



QUE FAIRE EN CAS D'ARRESTATION ?

Si la police t'arrête que ce soit en manif, en action ou sur quoi que ce soit d'autre, il y a quelques règles à connaître pour s'en sortir individuellement et collectivement.

Une garde à vue (GAV) peut durer au maximum 24h (pour un mineur) 48h (pour un majeur), elle doit t'être notifiée au maximum après 4h de « vérification d'identité ».

Tu as le droit de faire avertir un.e proche, un médecin (l'examen médical permet d'attester de l'état dans lequel tu es arrivé) et de demander à voir un.e avocat.e (fais attention à ce que tu lui dis, il ne t'est pas forcément ton complice).

Lors des interrogatoires, la meilleure réponse est « **JE N'AI RIEN A DECLARER** ». Ne déclare rien sur toi et sur les autres (arrêté.e.s ou pas) quelles que soient les pressions des inspecteurs qui cherchent avant tout à établir des charges contre toi et peuvent mentir sur les faits ou tes droits. Tout ce que tu peux déclarer peut être utilisé contre toi ou d'autres au tribunal. Ne rien déclarer permet de mieux préparer ta défense par la suite. **NE SIGNE PAS LES DOCUMENTS** qui te sont présentés, tu en as le droit. Signer, c'est reconnaître que tout s'est passé selon la version de la police. Ne pas signer permet de pouvoir revenir sur ce qui s'est passé pendant ta GAV.

La police va vouloir prendre tes empreintes, des photos et ton ADN. Il est vivement conseillé de ne pas les donner, en particulier l'ADN qui pourrait permettre de t'identifier dans l'avenir et/ou sur d'autres affaires. Il y a régulièrement des poursuites pour ces refus.

Si tu es déféré.e au tribunal, il faut **REFUSER LA COMPARUTION IMMEDIATE**, tu en as le droit : il n'y a pas le temps de préparer correctement ta défense et en général les condamnations sont plus lourdes. Si un.e de tes proches passe en comparution immédiate, il faut préparer des garanties de représentations à transmettre à l'avocat.e (justificatif de domicile, revenus, promesse de stage ou d'embauche, etc.) et essayer de prévenir au plus vite le mouvement pour organiser un soutien collectif.

ON A TOUJOURS RAISON DE SE SYNDIQUER

Un syndicat, pour quoi faire ?

- Défendre ses conditions de travail (salaire, temps de travail, dignité, etc.)
- Ne pas rester seul face à sa hiérarchie
- Connaître ses droits

Un syndicat, c'est choisir :

- La solidarité contre l'individualisme et l'isolement
- La lutte collective contre le chacun pour soi
- L'espoir contre la résignation
- L'esprit critique contre les fausses évidences du pouvoir et des médias

Chômeur.ses, précaires, travailleur.euses en formation, en activité ou à la retraite...

Pour la CNT, la lutte des chômeur.ses et précaires est liée à celle des salarié.es en CDI ou fonctionnaires. Nous avons les mêmes intérêts : défendre nos droits face au patronat et à l'État. Chacun.e a sa place dans notre syndicat, d'autant plus que précarité et chômage sont souvent synonymes de surexploitation, d'isolement et de mépris. Dans cette situation, se syndiquer, c'est oser l'arme de la solidarité.

FACE AUX ATTAQUES DE L'ÉTAT ET DU PATRONAT, NE NOUS RÉSIGNONS PAS, SYNDIQUONS-NOUS !

Sources juridique :

<https://defensecollective.noblogs.org/a-diffuser/que-faire-en-cas-darrestation/>

<https://www.syndicat-magistrature.fr/toutes-nos-publications/nos-guides-et-livrets/850-le-guide-du-manifestant-arrete-mis-a-jour-aout-2019.html>

<https://www.ldh-france.org/defendre-vos-droits/vos-droits/en-manifestation/>